



COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Samares, tenue le 16 septembre 2019, à 18 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
La vice-présidente :	Madame France Trudel Lanoue
Les commissaires :	Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Lorraine Wolfe
Le commissaire-parent :	Monsieur Patrick Brûlé

PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE

La directrice générale :	Madame Nancy Lapointe
La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Michel Forget, président, s'adresse à l'assemblée : « Nous sommes présents aujourd'hui pour prendre les meilleures décisions dans l'intérêt des élèves de notre commission scolaire, un milieu que nous connaissons parce que nous y habitons. Bonne séance! »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019

C.E.-020-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :
D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

C.E.-021-190916 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019

3. RÉPERTOIRE DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS – ANNÉE 2019-2020 (ANNEXE 3)

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à l'invitation de professionnelles et professionnels à remplir et à retourner un formulaire type afin de se constituer un répertoire annuel de professionnelles et de professionnels conformément à la *Politique de sélection des professionnelles ou professionnels*;

CONSIDÉRANT que les candidatures retenues se conforment à la *Politique de sélection des professionnelles ou professionnels*;

C.E.-022-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Auger et résolu unanimement :

D'APPROUVER le répertoire des firmes énumérées en annexe en vertu de la *Politique de sélection des professionnelles ou professionnels* de la Commission scolaire des Samares.

4. CHOIX DES FOURNISSEURS POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS (ANNEXE 4)

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après nommé « MEES ») dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments – Année 2014-2015 – phase X (50621);

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée par le MEES dans le cadre de la mesure Réfection et transformation des actifs (RTA) – Année 2018-2019 (50624);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Samares a procédé à des appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

C.E.-023-190916 IL EST PROPOSÉ par madame France Trudel Lanoue et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des entrepreneurs suivants :

- RAYMOND BOUCHARD EXCAVATION INC. (Saint-Lin-Laurentides)
Drainage des cours d'écoles à l'école primaire de l'Aubier (001 – Saint-Lin-Laurentides) et à l'école primaire du Ruisseau (081 – Saint-Lin-Laurentides).
Deux cent quarante et un mille trois cent quatre-vingt-dix dollars et une cent (241 390,01 \$), taxes incluses;
- 9262-0400 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES CONSTRUCTO) (L'Assomption)
Rénovation du trottoir et du balcon arrière au Centre multiservice des Samares (102 – Joliette).
Cent dix-neuf mille cent trente et un dollars et trente-cinq cents (119 131,35 \$), taxes incluses;
- CONSTRUCTION MOKA INC. (L'Assomption)
Drainage de la cour d'école à l'école primaire du Carrefour-des-Lacs (125 – Saint-Lin-Laurentides).
Deux cent soixante-deux mille six cent sept dollars et cinquante cents (262 607,50 \$), taxes incluses;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ces projets.

5. DEMANDES DE REPRÉSENTATION (ANNEXE 5)

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.C.-128-150427 du conseil des commissaires adoptant les balises de sélection et de gestion des activités de représentation de la Commission scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-024-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 10 : Dîner mensuel de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-025-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 11 : Cocktail du président de la Chambre de commerce et d'industrie Berthier | D'Autray

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-026-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 12 : Dîner mensuel de la Chambre de commerce du Grand Joliette

CONSIDÉRANT l'analyse faite de la demande déposée :

C.E.-027-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Diane Dubeau Bélanger et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de représentation :

No 13 : V&F Gourmand de la Fondation des Samares

6. APPROBATION DES FRAIS DE SÉJOUR ET DE DÉPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la vérification des frais de séjour et de déplacement faite par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'article 15 du *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

C.E.-028-190916 IL EST PROPOSÉ par madame Louise Bélanger et résolu unanimement :

D'APPROUVER le remboursement des frais de séjour et de déplacement de la Direction générale pour la période réclamée.

SUJETS POUR INFORMATION

- Suivi budgétaire des frais de représentation
- Frais de séjour et de déplacement du Président
- Rapport des délégations de fonctions et de pouvoirs

LEVÉE DE LA SÉANCE

C.E.-029-190916 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 08.

Michel Forget
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale